

Qualité de l'air

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Synthèse des nuisances olfactives en 2016 au Cannet-des-Maures (Var)

www.airpaca.org

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

Contact

Lise LE BERRE - lise.leberre@airpaca.org

Date de publication

Septembre 2017

► Avant-Propos

Les nuisances liées aux odeurs sont devenues un sujet de préoccupation car elles affectent la qualité de vie des populations. Air PACA a mis en place, depuis 1990, un observatoire régional des odeurs qui permet aujourd'hui d'établir un état des lieux des nuisances olfactives recensées sur une zone donnée ou sur l'ensemble de la région PACA.

Cet observatoire est réalisé à l'aide de :

- un jury de nez permanent constitué de riverains bénévoles, formé à reconnaître les odeurs, qui réalise des olfactions une semaine par mois ;
- une plateforme de signalement de nuisances qui permet aux citoyens de signaler la présence de nuisances olfactives, en tout point du territoire, depuis leur smartphone via l'application Signalement Air développée par Air PACA, depuis le site internet SRO PACA (<http://www.sro-paca.org/>), ou par téléphone au 04 42 02 45 75.

En 2015, une forte hausse des signalements de nuisances olfactives avait été identifiée dans la commune du Cannet-des-Maures principalement en lien avec l'Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) exploitée par Pizzorno Environnement. Certains habitants de la commune s'étaient même engagés dans la surveillance régionale mensuelle en intégrant le jury de nez permanent d'Air PACA. Pour remédier à ces nuisances, l'exploitant du site a mis en place des mesures curatives et préventives. Ce document a pour objectif de détailler les nuisances olfactives signalées par la population en 2016 et d'étudier l'évolution de celles-ci par rapport à 2015.

► Observation du jury de nez : situation olfactive de fond

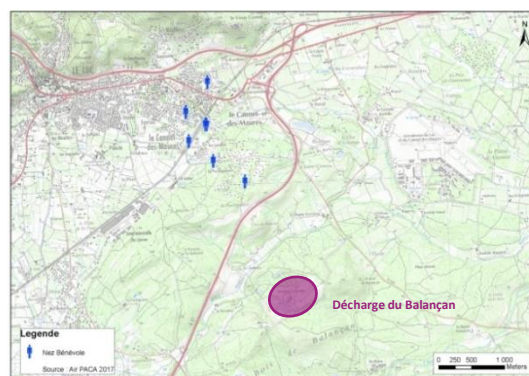
La situation olfactive de fond de la commune est caractérisée à l'aide des olfactions réalisées par le jury de nez permanent. En 2016, 7 nez bénévoles ont mensuellement observé les odeurs sur la commune du Cannet-des-Maures contre 14 en 2015. Les 7 nez bénévoles ont réalisé près de 600 olfactions dans l'année répartie de façon homogène : le taux de participation moyen s'élève à 43 %.

► Niveau olfactif de fond revenu à la normale

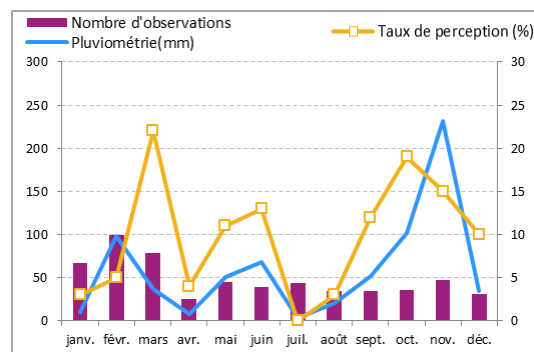
L'analyse des résultats des olfactions réalisées par les nez bénévoles permet d'établir un taux de perception¹ sur la commune : rapport entre le nombre de perceptions² d'une odeur et le nombre d'olfactions³ réalisées. Par exemple, un taux de perception de 10 % signifie qu'une odeur est perçue un jour sur dix dans la zone concernée.

En 2016, le taux de perception moyen sur l'année a été de **10 %** alors qu'en 2015 le taux de perception moyen était de 30 %. Ces résultats tendent à mettre en évidence une amélioration de la situation olfactive de fond sur la commune du Cannet-des-Maures. D'autant que, le taux de perception moyen sur la commune est inférieur à celui de l'ensemble de la région (18 %) contrairement à 2015 (30 % contre 14 %).

Néanmoins, sur certaine période de l'année des épisodes de nuisances olfactives sont encore observés en lien avec la pluviométrie locale qui favorise les émissions d'odeurs de l'ISDND du fait de la production plus importante de lixiviats.



Localisation des nez bénévoles



Nombre d'observation, taux de perception et pluviométrie mensuels

1 Taux de perception : rapport entre le nombre de perceptions d'une odeur et le nombre d'olfactions réalisées.

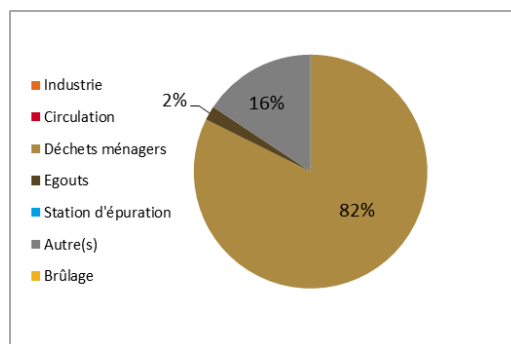
2 Perception : le fait de sentir une odeur suite à une olfaction.

3 Olfaction : le fait de « renifler » l'air extérieur.

► Les déchets ménagers à l'origine des nuisances olfactives

Lorsque les nez bénévoles perçoivent une odeur, celle-ci est classée par rapport à 5 origines potentielles : circulation, déchets ménagers, égouts, industrie et autres.

Tout comme en 2015, sur la commune du Cannet-des-Maures, les perceptions d'odeurs sont principalement associées à des odeurs évoquant celles de « déchets ménagers » en lien avec l'ISDND (82 %). A noter toutefois, une légère baisse de la part des odeurs associées aux « déchets ménagers » entre 2016 et 2015 (82 % contre 89 %).



Répartition par origine des odeurs perçues par les nez bénévoles

► Signalements d'odeurs : situation olfactive de pointe

La situation olfactive de pointe est, quant à elle, caractérisée à l'aide des signalements de nuisances olfactives faits par la population qui permettent d'évaluer la fréquence et l'ampleur des épisodes de nuisances olfactives.

► Evolution annuelle des signalements

En 2016, sur la commune du Cannet-des-Maures, le nombre de signalements d'odeurs et le nombre de rapports de signalements⁴ sont en baisse notable par rapport à 2015 :

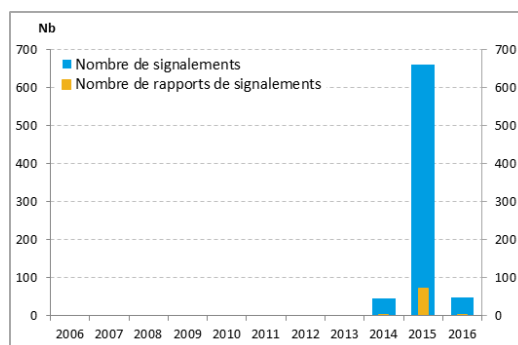
- 48 signalements en 2016 contre 659 en 2015 ;
- 1 rapport de signalements en 2016 contre 73 en 2015.

Cette diminution du nombre de signalement confirme que la situation olfactive de la commune du Cannet-des-Maures s'améliore depuis la mise en place des mesures curatives et préventives de l'exploitant de l'ISDND.

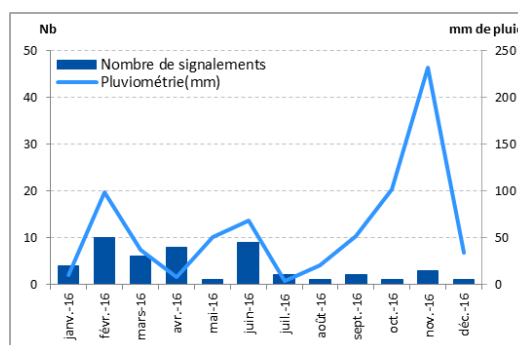
Néanmoins, des nuisances olfactives en lien avec l'ISDND persistent puisque 65 % des signalements émis sont associés à des odeurs évoquant celles de « déchets ménagers ».

► Des signalements d'odeurs principalement lors d'épisodes pluvieux importants

Tout comme pour l'analyse des perceptions d'odeurs du jury de nez bénévoles, l'analyse de la répartition mensuelle du nombre de signalements de nuisances olfactives permet de mettre en évidence une augmentation du nombre de signalements lors d'épisodes pluvieux importants même si la corrélation est moins marquée que pour le jury de nez.



Evolution du nombre de signalements et de rapports de signalements



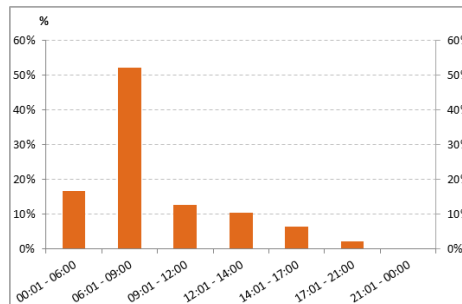
Nombre de signalements et pluviométrie mensuels

4 Rapport de signalement : rapport envoyé aux autorités compétentes (DREAL -Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement-, collectivités, industriels) lorsque 3 signalements sont recensés sur une période de 12 heures dans un rayon de 2 km.

► Le matin période de la journée la plus gênante

En 2016, les signalements sont principalement réalisés le matin entre 6h00 et 9h00 (50 % des signalements). Le nombre plus importants de signalements le matin pourrait s'expliquer par :

- une activité particulière sur l'ISDND de la commune principalement responsable des nuisances perçues (réception des déchets),
- une météorologie particulière à ce moment de la journée,
- une sensibilité plus importante de la population à ce moment de la journée.



Répartition des signalements en fonction du moment de la journée

► Conclusions

En 2016, sur la commune du Cannet-des-Maures, les nuisances olfactives de fond comme de pointe sont à la baisse comme en témoigne la chute du nombre de signalements (48 en 2016 contre 659 en 2015) et la diminution du taux de perception du jury de nez (10 % en 2016 contre 30 % en 2015).

Les signalements et les perceptions, ont principalement lieu lors d'épisodes pluvieux important et le matin et sont associés à des nuisances olfactives en lien avec des « déchets ménagers ». Ainsi, la mise en place de mesures curatives et préventive par l'exploitant de l'ISDND implantée sur la commune a permis d'améliorer la situation olfactive de la commune malgré la persistance de nuisances ponctuelles.

Téléchargez l'application
Signalement Air
iphone ou smartphone android



Realisation: Air PACA / 07/2016

Une odeur ? Une pollution ? Signalez-la !



- ▶ Localisez-vous sur la carte
- ▶ Enregistrez votre nuisance
- ▶ Consultez les observations à proximité

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

surveillance de la qualité de l'air PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Surveillance Régionale des Odeurs

Participez à la surveillance des odeurs
en devenant

nez bénévole

Mauvaise odeur, gêne olfactive...
déposez

une plainte

www.sro-paca.org

04 42 02 45 75

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

surveillance de la qualité de l'air PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Realisation: E. Bismar pour Air PACA / 03/2014

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

www.airpaca.org

Siège social

146, rue Paradis
« Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00
Télécopie 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues

Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20
Télécopie 04 42 13 01 29

Établissement de Nice

333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00
Télécopie 04 93 18 83 06

